

Nombre de  
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 15

Absents 4

Pouvoirs 4

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C. PARDO, S. AMOURIQ, G. CHARVET, P. PERSICO, F. MALARD, S. CHEVRY, M. BOUMIR, C. TIVEDDU, F. DERREUMAUX S. BRUN ; C. GRABIT ; J-F. BONIN ; S. DELAVY

Date de convocation : 17/10/2024

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

S. BRUN donne pouvoir à S. CHEVRY ;  
C. GRABIT donne pouvoir à F. MALARD  
J-F. BONIN donne pouvoir à C. TIVEDDU  
S. DELAVY donne pouvoir à M. BOUMIR

**VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDRIVE) ELABORE PAR LE SIEA DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE**

**DÉLIBÉRATION N° 47/2024**

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2224-37 et L.5211-56 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n°2019-1428 du 14 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM), et notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, et notamment son article 118, modifiant l'article 64 de la loi LOM ;

Vu la délibération n°DE202402013 adoptée par le Comité Syndical du SIEA en date du 16 février 2024 modifiant la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu la délibération n°DE202403043 adopté par le Comité Syndical du SIEA en date du 23 mars 2024 relative au recours au mécanisme des fonds de concours à destination des communes membres du groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables ;

Vu le courrier de la Préfecture de l'Ain daté du 2 mai 2024, réceptionné par les services du SIEA, préconisant, en l'absence d'un transfert de la compétence IRVE, détenue par les communes, au SIEA, de procéder à une modification des statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services pour le compte de ses communes membres et notamment de réaliser, par ce biais, un projet de Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE), nécessaire pour bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements au réseau électrique desdites bornes de recharge ;

Vu la délibération n°20240679 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 faisant part, en conséquence, de la nécessité de modifier les statuts du SIEA afin de lui permettre de réaliser des prestations de services dans les conditions prévues par l'article L.5211-56 ;

Vu la délibération n°20240680 du Comité Syndical du SIEA en date du 26 juin 2024 par laquelle le SIEA accepte la réalisation d'une prestation de service de réalisation d'un SDIRVE pour le compte de ses communes membres ;

Vu le projet de convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Electriques (SDIRVE) annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de SDIRVE élaboré par le SIEA annexé à la présente délibération ;

Considérant le besoin prégnant d'équiper le territoire du département de l'Ain en bornes de recharges pour véhicules électriques accessibles à tous ;

Considérant que le SDIRVE définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour un trafic local et le trafic de transit ;

Considérant que le SDIRVE permettra d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental et de bénéficier d'une réfaction accordée par la société ENEDIS sur les raccordements desdites infrastructures de recharges au réseau électriques ;

Considérant par la suite que la modification des statuts du SIEA permet l'intervention de celui-ci en tant que prestataire de services ;

Considérant que la commune de Tenay, compétente en matière d'IRVE, a sollicité le SIEA afin qu'il mette ses compétences et son expertise au profit des communes membres dans le cadre de la réalisation du SDIRVE ;

Considérant que le SIEA a élaboré le SDIRVE annexé à la présente délibération, répondant aux besoins sur son territoire de la commune de Tenay, en matière d'infrastructure de recharge pour véhicules électriques.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,  
Après en avoir délibéré,

- **CONFIE**, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (SDIRVE) au Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) ;
- **APPROUVE**, dans son intégralité, la convention de prestation de service joint en annexe ;
- **ACCEPTE** de rétribuer le SIEA pour l'élaboration du SDIRVE, d'un montant forfaitaire de 45€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte nécessaire à son exécution ;
- **ADOPTE**, sans réserve ni modifications, le SDIRVE élaboré par le SIEA en tant qu'il répond aux besoins du territoire de la commune de Tenay ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture et  
publication ou notification

Le 28/10/2022



Le Maire,

C. PARRO  
Adjoint au Maire



Le Maire,  
Gael ALLAIN

C. PARRO  
Adjoint au Maire

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDRIVE) ELABORE PAR LE SIEA DANS LE CADRE D UNE PRESTATION DE SERVICE

---

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/10/2024

---

Numéro de l'acte : 47-2024 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241024-47-2024-DE

---

Date de décision : 24/10/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences  
9.1. Autres domaines de competences des communes